

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 528 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 528

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mars 1967

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro

1 mai 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Le sergent Hassan Mahamoud, matricule 436, en service à la Section Police portuaire, est licencié par mesure disciplinaire pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1967. Il sera rayé des contrôles pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1967. Il recevra le certificat de libération. Ce gradé, réunissant à cette date 11-ans et 7 mois de service dans les Forces locales, percevra un pécule d'un montant de 49.808 FD (quarante-neuf mille huit cent huit FD) payable en une seule fois par le Service des Finances de Djibouti